

ORDRE DU JOUR :

Présentation de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé : ses missions et sa législation
- Les activités d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- Le profil des personnes accueillies

L'organisation de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé pour l'année 2024

- La composition de l'équipe
- Les missions des professionnels de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- Les horaires d'ouverture
- Les lieux d'accueil
- Le secteur géographique
- L'aller-vers : les permanences extérieures
- Le déroulement des entretiens
- Le logiciel interne : SILLAGE
- Le bon de prise en charge
- L'organisation pendant l'absence des professionnels
- Les différents partenaires internes
- Les différents partenaires externes

Bilan d'activité de 2024 : présentation de l'activité

- File active
- Sexe, tranches d'âges et situation familiale
- Lieu de naissance et origine géographique
- Les ressources
- Le mode d'hébergement
- L'orientation du public
- L'interprétariat

Difficultés rencontrées en 2024

- Ancrage des permanences sur le territoire
- Mobilisation du patient
- Mobilité du patient
- Consultation médecins généralistes sur le territoire

Les perspectives pour 2025

- L'aller-vers : permanence dans chaque canton
- Visite à domicile et accompagnement physique
- Partenariat avec les pharmacies de ville
- Collaboration avec les médecins du centre de santé intercommunal de Fécamp
- Collaboration avec les médiateurs en santé sur le territoire
- Diffusion des missions de la PASS
- Ateliers dans les chantiers de réinsertion
- Le budget prévisionnel 2025

⇒ PRESENTATION DE LA PASS

Madame GRANGER rappelle qu'une PASS hospitalière :

- Offre un accès aux soins et aux droits ainsi qu'un accompagnement sanitaire et social aux patients
- Dispense des soins qui ne sont pas soumis à la facturation pour des patients qui ne bénéficieraient pas d'une couverture sociale au moment de la réalisation des actes
- Agit à la fois au sein de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge des patients
- Peut être spécialisée dans certaines pathologies pour lesquelles l'accès aux soins est particulièrement difficile (soins bucco-dentaires, soins psychiatriques)

Tout patient accueilli doit pouvoir bénéficier grâce à la PASS :

- D'accueil
- D'informations
- De prévention
- D'orientation
- D'accompagnement
- De soins

La PASS fournit un accès aux soins au sens large :

- à une consultation médicale généraliste ou spécialisée
- à des soins odontologiques
- à une prise en charge en soins infirmiers, au plateau technique
- à la délivrance de médicaments
- et peut recourir à des services d'interprétariat si nécessaire

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé interviennent via différentes activités qui sont réalisées :

- auprès des patients ou pour le bénéfice des patients
- auprès des professionnels de l'établissement, en articulation avec la direction de l'établissement de santé
- auprès des partenaires extérieurs à l'établissement

Ces permanences s'adressent plus spécifiquement **aux personnes en situation de précarité, qui ont besoin de soins** et ne peuvent y accéder en raison :

- de leurs conditions de vie (désocialisation, difficultés à s'orienter, absence de logement)
- de freins économiques (dépenses lourdes, couverture sociale insuffisante ou inexistante)
- d'absence de droits (non-recours, complexité administrative, situation de demande d'asile)
- de pratiques professionnelles inadéquates (formation, délais, dysfonctionnement ou saturation de dispositifs)
- ou de leur incapacité à suivre le parcours de prise en charge.

⇒ ORGANISATION DE LA PASS

La PASS de Fécamp se compose d'une infirmière (50 %), d'une assistante sociale (50 %), d'un médecin (10 %) et d'une cadre de pôle.

Pour l'ensemble de l'équipe, les missions générales sont :

- Concourir à l'accès aux droits et aux soins des personnes
- Protéger les personnes en danger ainsi que les personnes vulnérables
- Assurer des actions de coordinations, de médiations, d'informations et de formations individuelles et collectives
- Le travail en réseau est essentiel. Il permet d'apporter et de recevoir des appuis spécifiques dans le champ médico-social

- Participer au développement, à la visibilité de la PASS et communiquer sur ses missions et objectifs en interne et auprès des partenaires extérieurs
- Collaboration inter-équipe
- Il est important d'effectuer une veille sociale afin d'actualiser ses connaissances et développer ainsi ses compétences.

Pour l'infirmière :

Les missions permanentes sont l'accueil, l'évaluation sanitaire, le recueil d'informations qui permettent d'orienter les patients selon les besoins.

Elle est amenée à effectuer la réalisation de soins prescrit par le médecin qui concourent au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche afin de maintenir ou restaurer la santé.

Ainsi, il est primordial pour l'infirmière d'être en capacité d'adapter ses actions de prévention selon le public qu'elle doit prendre en charge.

Pour le médecin :

Le médecin est amené à consulter et réaliser des entretiens médicaux qui concourent à la prévention, dépistage, diagnostic, traitement et à la recherche afin de maintenir ou restaurer la santé.

La prise en soin se fait uniquement pour les personnes n'ayant pas d'ouverture de droits ou n'étant pas encore dans le droit commun (démarches parfois en cours...).

Pour l'assistante sociale :

L'intervention sociale auprès des personnes en situation de précarité est primordiale afin de favoriser l'accès aux droits et à la santé, en informant et orientant les consultants vers les organismes de droits de commun.

Les missions permanentes sont l'accueil, l'évaluation sociale, le recueil d'informations qui permettent l'orientation du patient.

L'assistante sociale intervient afin de vérifier l'ouverture des droits pour ainsi effectuer des démarches en lien avec la couverture sociale mais elle évalue également la situation globale.

Elle travaille avec différents partenaires afin d'informer et de guider les patients vers les organismes adaptés (service de la régularisation des titres de séjour, les bailleurs sociaux, les centres médico-sociaux, la CPAM...).

Le partenariat est important afin d'échanger sur les situations qui peuvent parfois être communes.

L'aller-vers : les permanences extérieures :

Afin de mieux cibler et rencontrer notre public, nous réalisons des permanences quotidiennes sur l'extérieur du centre hospitalier:

- La maison de quartier du Ramponneau (le vendredi de 14h à 16h, semaine impaire)
- Le centre de santé de Cany Barville, le mardi (10h-12h)
- France Services à Terre de Caux (de 9h à 12h, 3^{ème} mercredi du mois)

Une convention a été réalisée avec chaque partenaire qui accueille la PASS.

Le déroulement des entretiens :

Le premier entretien est réalisé en binôme assistante sociale/infirmière pour effectuer l'analyse des situations médicosociales. Cet entretien permet d'évaluer, d'identifier et de déterminer les besoins sur le plan médical ainsi que sur le plan social. Si nécessité de rencontrer le médecin, l'infirmière organisera le rendez-vous.

Par la suite, les prochains entretiens pourront s'effectuer séparément en fonction des problématiques identifiées.

Afin d'optimiser les rendez-vous pour les patients, la consultation médicale est réalisée en binôme (médecin/infirmière).

Le dossier patient :

La traçabilité de la prise en charge est réalisée au niveau du DPI du patient (A Fécamp logiciel Sillage) et est assurée par chaque professionnel qui rencontre le patient.

Il y a 2 unités fonctionnelles sur la PASS :

- 1 122 : consultations par les professionnels de la PASS (non facturables)

- 1 120 : consultations par d'autres professionnels au sein de l'établissement (dossier mis en attente de facturation).

Un bon de prise en charge des soins externes par la PASS est mis en place afin de faciliter la prise en charge financière des patients. Ce bon est transmis entre les différents services/partenaires concernés.

Communication :

Des outils ont été réalisés afin de faciliter l'orientation en interne et en externe :

- Plaquette d'information
- Fiche de repérage des patients

⇒ BILAN DE L'ACTIVITE 2024

Au cours de l'année 2024, 58 patients ont été accueillis par la PASS contre 46 en 2023.

Sur ces 58 personnes, 31 étaient des femmes, 27 des hommes et 48 des nouveaux patients.

En 2024, 41 % des personnes prises en charge sont nées à l'étranger dont 19 % en Union Européenne.

On remarque que la majorité des patients PASS sont bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, Allocations familiales) soit 11 personnes soit 19,3 %. 4 personnes sont retraitées soit 7 %.

Les ressources :

13 personnes sont salariées soit 22,8 %, 15 personnes sont sans ressources soit 26,3 % et il y a 14 personnes ayant d'autres ressources (garantie jeune, pôle emploi) soit 24,5 %.

Le mode d'hébergement :

La plupart des personnes prises en charge par la PASS ont un logement fixe pour 50,8 %. Néanmoins, 35 % des personnes sont hébergées par la famille ou des amis.

Cela concerne en partie des jeunes qui sont en rupture familiale, ou bien des personnes ayant quitté le domicile conjugal, ou des personnes qui sont retournées vivre chez leurs parents par exemple, faute de ressource.

7% des personnes accueillies par la PASS étaient sans hébergement.

En mobile et caravane il y a eu 2 personnes et en hôtel, 1 personne.

L'orientation du public :

Les personnes prises en charge par la PASS viennent en majorité :

- de leur propre initiative ou sont orientées par l'entourage pour 29,8 % d'entre elles
- le CH et les partenaires médicaux représentent 10,5 % des personnes orientées
- 61,4% des orientations sont faites par les partenaires

Les motifs de recours santé :

- Absence de médecin généraliste
- Rupture de suivi médical
- Délivrance traitement
- Bilan de santé

Les pathologies rencontrées :

- Problèmes dentaires
- Absence de vaccination (pédiatrie)
- Diabète
- Problèmes respiratoires
- Absence suivi gynécologique
- Addictions
- Pathologies psychiatriques

⇒ DIFFICULTES RENCONTREES

- Ancrage des permanences sur le territoire
 - Ramponneau : 8 patients rencontrés
 - Cany Barville : 1 patient rencontré
 - Fauville en Caux : 4 patients rencontrés
- Mobilisation du patient
 - 24 consultations non honorées
- Mobilité du patient
 - Consultations sur le CHI
 - Consultations sur plateau technique
 - Pas de moyen de transport
- Consultation médecins généraliste sur le territoire

⇒ PERSPECTIVES

L'aller-vers : une permanence dans chaque canton

La PASS de Fécamp a le projet de réaliser une permanence dans chaque canton. De ce fait, en 2025, nous avons débutés des permanences :

- A France Services de Goderville, le 2^{ème} mercredi du mois (9h – 12h)

Visites à domicile et accompagnements physiques : de façon exceptionnelle selon l'évaluation du patient.

Partenariat avec les pharmacies de villes

Au vu des permanences sur l'extérieur, la PASS de Fécamp a établi des conventions avec plusieurs pharmacies de canton afin de faciliter la délivrance des traitements :

- Problème de mobilité des patients
- Traitements non approvisionnés par la pharmacie de l'hôpital
- Convention pharmacie Jumeau de Cany Barville / Pharmacie Piquet de Fauville en Caux

Collaboration avec les médecins de ville

- Manque de médecin généraliste sur notre secteur
- Difficulté à réorienter les patients sans médecin traitant avec couverture sociale complète

Collaboration avec les médiateurs en santé sur le territoire

Diffusion des missions de la PASS

- Site internet du Centre Hospitalier Intercommunal
- Réseaux sociaux
- Partenaires
- Affiches

Atelier dans les chantiers de réinsertion

- Mise en place d'ateliers d'informations
- Questionnaire sur des sujets médicaux et sociaux
- Retour avec réponses

⇒ BUDGET PREVISIONNEL 2025

Madame MONY, Directrice Financière du Centre Hospitalier présente la prévision 2025 :

Budget prévisionnel 2025 de l'action <u>PASS SOMATIQUE</u>			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Titre 1 : charges de personnel	68 000,00 €	70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Temps médical :		74. Subventions d'exploitation ¹¹	81 148,00 €
Temps IDE : 0,5 ETP	33 000,00 €	Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Temps AS :			
Temps administratif (accueil, secrétariat) : 0,09 ETP	4 500,00 €	ARS	80 991,00 €
Temps cadre :		Report de crédit ARS	
Temps autre (à préciser) :		FEH	157,00 €
- Type : AS 0,5 ETP	30 500,00 €	FIR	
- Type :			
- Type :		Région(s)	
Titre 2 : charges directes liées aux soins	1 390,00 €	Département(s)	
Pharmacie	1 390,00 €	Intercommunalité(s): EPCI ¹³	
Imagerie		Commune(s) : Coutances et Cherbourg	
Biologie			
Interprétariat		Organismes sociaux (détailler)	
déplacement		Fonds européens	
Autres (préciser)			
Titre 3 : charges à caractère hôtelier et général	550,00 €	L'agence de services et de paiement(ex-CNASEA - emplois aidés)	
Type : Externalisation nettoyage			
Type : INFORMATIQUE	100,00 €	Autres établissements publics	
déplacement	200,00 €		
Type : documentation générale	250,00 €	Aides privées	
Titre 4 : charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	11 208,00 €	75. Autres produits de gestion courante	
Frais de fonctionnement limités à 17% dont frais de structure	11 080,00 €	76. Produits financiers	
Amortissements	128,00 €	78. Reprises sur amortissements et provisions	
Autres (préciser)			
TOTAL DES CHARGES	81 148,00 €	TOTAL DES PRODUITS	81 148,00 €

Le budget est légèrement inférieur qu'à celui élaboré en 2024 qui s'explique notamment par des charges de personnel qui augmente.

Les recettes proviennent principalement de la dotation ARS et du fond de l'emploi hospitalier.

⇒ ECHANGES

Madame NIOT, coordinatrice du CLS informe qu'un recrutement d'un adulte médiateur relais est en cours afin notamment de renforcer l'orientation des patients. Ces coordonnées seront communiquées dès le recrutement officialisé.

Monsieur LEFORT, responsable partenariat de la CPAM, évoque l'éventuelle collaboration avec le Médico Bus qui permettrait de prioriser les patients qui ne disposent pas de médecin traitant, un partenariat pourrait être envisagé. Il est précisé que le territoire du Médico Bus est assez restreint et se situe principalement sur la commune d'Yport.

Monsieur LEFEVRE évoque le contexte socio sanitaire qui montre une population vieillissante et précaire et qui nécessite davantage un recours aux soins qu'un accès aux droits. Peu de personnes qui sont en transition sur le territoire, pas de mineurs isolés, pas de SDF. La PASS doit donc s'adapter à ces pratiques socioéconomiques et à la population. Il y a un vrai contexte de désert médical. Le Centre Hospitalier essaie aussi, à son niveau, de répondre à ce contexte notamment avec la mise en place d'une consultation dentaire.

Pour Monsieur MERCHI, représentant de l'ARS, rappelle le rôle spécifique de la PASS notamment en terme d'accès aux soins, de lien intra hospitalier ou encore de lien avec les acteurs médico sociaux. Pour autant on constate des difficultés persistantes pour la PASS de Fécamp en terme de file active ou de discontinuité des parcours de santé. L'aller vers reste un sujet important notamment face à l'augmentation de la précarité sur le territoire, vers quoi on va et comment capter plus de population précaire.

Pour revenir sur la proposition de la CPAM, Monsieur LEFEVRE se pose la question des critères de prises en charges des patients par la PASS. Le courrier envoyé à chaque assuré semble peu convaincant pour faire augmenter la file active, peu d'assurés prendront contact d'eux même avec la PASS.

Monsieur LEFORT propose de mener une réflexion en amont sur le choix des critères et de croiser les indicateurs pour éviter d'avoir trop de personne et cibler vraiment les personnes concernées par le dispositif de la PASS. Le courrier peut être transmis aux personnes sans médecin traitant. Il est également possible de réaliser une campagne d'information par SMS. Des réflexions peuvent être menées.

Monsieur LEFEVRE souligne l'importance du maillage entre professionnels, la nécessité de détecter et répondre au besoin mais aussi répondre à l'errance médicale.

Pour Madame PONTY, Directrice d'Appui et Perspectives, la question c'est l'aller vers oui mais vers quoi ?

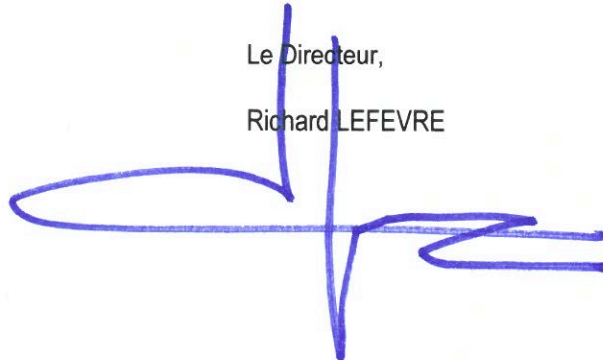
Madame NIOT ajoute qu'une fois que le patient est capté il est en effet nécessaire de le suivre et aujourd'hui, l'orientation vers la santé est un frein. La prévention et les offres alternatives sont un enjeu considérable.

Pour conclure, Madame MOULY soulève l'importance de renforcer la coordination entre les différents acteurs du territoire. L'accès aux soins dans un contexte de désert médical, la santé mentale, la prévention et l'accompagnement des populations précaires restent des enjeux cruciaux et majeurs. Il est important de multiplier les rencontres partenariales et de consolider les actions de communication.

Il n'y a plus de remarques, la séance est levée par Monsieur LEFEVRE.

Le Directeur,

Richard LEFEVRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a series of horizontal and vertical strokes on the right, ending in a small flourish.

Pour Monsieur LEFEVRE, la PASS peut aussi être une réponse au maintien des soins, aller trop loin ou trop tard dans le recours aux soins est une perte de chance et un coup supplémentaire pour la société. Se pose la question de ce que l'on fait pour les patients qui une fois la première rencontre avec la PASS abandonne la poursuite des soins.

Monsieur MERCHI souligne que les acteurs rencontrés sur la Normandie mettent en relief l'insuffisance de moyens au niveau de la médecine générale mais aussi sur les difficultés que l'on a en terme de continuité, une fois les droits ouverts il y a une discontinuité dès la suite des prises en charge mais parfois cela ne relève plus des PASS mais davantage des dispositifs d'action sociale.

Il est nécessaire de faire évoluer la PASS selon les besoins des uns et des autres, l'hôpital va vers mais il faut aussi des rebonds et des interactions entre les différents partenaires pour faire évoluer les prises en charge.

Madame BOTTEGAL, infirmière de Lits Halte Soins Santé Mobile Rural souligne le travail de l'association Emergence (bureau situé à Yvetot) qui intervient sur toute la zone Yvetot/Saint Valéry en Caux/Fécamp et accueille des personnes en situation complexe de précarité de par leur parcours, leur éloignement du soin.

Le dispositif lits halte soins santé est financé par l'ARS et permet un accompagnement physique vers les structures sociales et médicosociales, il dispose notamment d'un véhicule permettant ainsi l'aller vers.

Madame BUREL LAMAUVE, du CMS propose de mener une réflexion sur la mise en place d'une instance ou copil qui se réunirait de façon régulière et qui permettrait d'échanger sur des situations, des interrogations entre les différents partenaires comme le CMS, le CCAS, la PASS...

Pour Monsieur PORET, responsable du service social au CCAS, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre partenaires sociaux y compris la PASS. Aujourd'hui, le CCAS est très sollicité pour des demandes de droits, auxquelles ils peuvent répondre suite à un conventionnement avec la CPAM leur permettant ainsi un accès à la plateforme d'ouverture de droits.

Monsieur LEFORT de la CPAM indique que dans le cadre de la convention avec la PASS, il est possible de réaliser un avenant dans lequel la CPAM s'engagerait à transmettre les coordonnées des assurés (sous réserve d'avoir leur accord au préalable) sans médecin traitant afin qu'ils puissent être mis en relation avec la PASS ou pourrait transmettre un courrier à ces assurés les informant de l'existence de la PASS et de ce fait jouer un rôle sur l'évolution de la file active de la PASS.

En terme de communication, Madame NIOT, coordinatrice du CLS évoque la création d'une affiche pour orienter les patients notamment vers la PASS, en précisant que tout ne passe pas toujours par le médecin généraliste, d'autres structures existent. Des actions de prévention sont en cours de construction pour aller au maximum vers le public dans le besoin.

Monsieur MERCHI ajoute que l'ARS soutien des projets de formation, dans le cas d'initiative, il est possible de construire des formations en lien notamment avec le RTPS.

Monsieur PORET, s'interroge quant au manque de présence médicale sur le territoire notamment au CSAPA ou au CMS où la PASS pourrait être un relai.

Pour Monsieur LEFEVRE, l'addictologie est un vrai sujet, aujourd'hui puisque l'on ne couvre pas tous les besoins qui sont exponentiels, la file active du CSAPA est en augmentation continue, d'où le projet d'augmenter l'équipe.

Madame BUREL LAMAUVE s'interroge sur les gens du voyage qui semblent être un public en rupture de soins et qui pourrait bénéficier d'une prise en charge par la PASS.

Madame CHANCEREL, responsable espace vie sociale précise que beaucoup de réorientations sont faites vers la PASS.

Monsieur BOIVIN, médiateur en santé auprès des gens du voyage, revient sur la proposition de la CPAM sur la diffusion large auprès des assurés et précise que les gens du voyage ne font pas partie de ce listing du fait d'une identification ailleurs. Les gens du voyage constituent une importante communauté sur le territoire avec de réelles problématiques de santé.